



Une petite faim ?

© Les Dernières Nouvelles d'Alsace - 08/03/2007 - Droits de reproduction et de diffusion réservés

Sélestat

VILLÉ / Signal Lux

Les salariés en appellent aux actionnaires

« Nous sommes très inquiets », lâche un représentant du comité d'entreprise (CE) de Signal Lux. Dans une lettre, datée d'hier et adressée notamment à la direction et aux actionnaires, le CE informe que « l'ensemble des salariés et des institutions représentatives du personnel (IRP) s'opposent farouchement » à la reprise du site villois par le groupe italien Vemer Siber. L'annonce du rachat des sociétés Signal Lux Italie et MDS « avec option irrévocable d'achat à 100 % du capital de Signal Lux France » (DNA du 7/03/07) avait été faite lundi.

Face à cette situation le CE de Signal Lux France demande « expressément une rencontre entre les IRP et tous les actionnaires le lundi 12 mars ». « Nous voulons comprendre pourquoi ils ont opté pour l'investisseur italien et pas un autre. » Car jusqu'alors deux repreneurs potentiels étaient en lice.

En effet, outre Vemer Siber, une autre entreprise était intéressée. Selon nos sources, il s'agirait de la société anglaise Arcoelectric. Créée en 1932, elle fabrique des composants électroniques et serait « le plus important fabricant d'interrupteurs à bascule au Royaume-Uni ».

Dans la lettre adressée aux actionnaires, le CE affirme que « lors de la dernière réunion du CE, le 28 février dernier, la direction avait informé que l'ensemble des actionnaires avait manifesté un intérêt particulier quant aux propositions de l'investisseur anglais. Aussi nous avons été fortement étonnés d'apprendre que finalement, le groupe italien s'était porté acquéreur des sociétés du groupe Signal Lux. »

Pourquoi ce choix ?

Aujourd'hui, CE, salariés et IRP s'interrogent : « Qu'est qui a motivé le choix des actionnaires ? » D'autant que « Vemer Siber a toujours été un concurrent ». Et que, selon nos sources, un certain nombre de cadres de Signal Lux Italie (une bonne dizaine) auraient rejoint les rangs de l'éventuel repreneur italien l'été dernier. « Nous supposons que ce choix précipité ne puisse être dicté que par des intérêts personnels [...] Dans tous les cas, les actionnaires semblent se désintéresser fortement de l'avenir des sites et du personnel. »

Mis devant le fait accompli, le CE aurait aimé rencontrer les deux repreneurs. Il en va de l'avenir des sites villois et de ses 123 salariés, qui fabriquent des voyants et des interrupteurs pour jouets et appareils électroménagers. En redressement judiciaire, l'entreprise passera, mardi prochain, devant la chambre commerciale du tribunal de grande instance de Colmar. D'ici là, CE, IRP et salariés ont

encore une carte à jouer.

Véronique Kuhn

Édition du Jeu 8 mars 2007

Page imprimée depuis l'adresse:

http://www.dna.fr/alsace/selestat/20070308_DNA000742.html

Les Dernières Nouvelles d'Alsace n'autorisent qu'un usage strictement personnel de cet article, limité à un enregistrement sur ordinateur aux fins d'affichage sur un seul écran ainsi que la reproduction, en un unique exemplaire, pour copie de son contenu. Toute autre utilisation est soumise à une autorisation préalable en adressant votre demande par e-mail à serviceclient@dna.fr